

l'homéopathie sort de la clandestinité



La médecine française est sur le point de prendre un tournant important. L'an prochain, pour la première fois dans son histoire, un chapitre consacré aux médicaments homéopathiques figurera dans le Codex, répertoire officiel des remèdes agréés par le ministère de la Santé. C'est l'occasion pour Science et Vie de rouvrir le dossier de l'homéopathie : que vaut cette doctrine, vieille de 150 ans, et qui continue à diviser le corps médical ? Ses principes sont-ils réfutés ou confirmés par le progrès des sciences ? Perdra-t-elle bientôt son curieux statut de médecine en marge ? Quelle place lui reviendrait alors ?

Qu'est-ce que l'homéopathie ? Quand on lui posait cette question, l'un des plus célèbres homéopathes d'avant-guerre, le docteur Charette, de Nantes, se contentait, neuf fois sur dix, de raconter une anecdote — toujours la même...

— Je suis appelé un soir auprès d'une petite fille de deux ans. Au moindre mouvement, d'interminables quintes de toux la secouent toute entière. De cette toux que nous appelons « aboyante ». Je prescris *Belladonna* 6^e C. et je rassure les parents : dans deux jours, vous ne penserez plus à cette coqueluche. Je suis donc assez surpris quand ils me rappellent le lendemain. La fillette est maintenant presque hors d'affaire, mais c'est la nourrice... Elle a été atteinte en même temps que l'enfant et, sans me consulter, on a cru bien faire en lui donnant le même remède. Avec comme résultat qu'elle va de mal en pis ! En l'examinant, je constate qu'à chaque quinte, des mucosités blanchâtres se détachent de sa gorge. Voilà le symptôme qui m'éclaire : ce n'est pas *Belladonna* qu'il lui faut. C'est *Coccus Cacti* 3^e C.

« Toute l'homéopathie est contenue dans ces deux ordonnances », affirmait le docteur Charette. Et il montrait comment, pour les rédiger, il avait dû appliquer les trois grandes lois sur lesquelles se fondent, invariablement, tous les traitements homéopathiques.

Pourquoi avait-il prescrit *Belladonna* ? L'enfant étant en bonne santé, si elle avait absorbé une certaine dose de *Belladonna*, elle aurait présenté tous les symptômes de la coqueluche, en particulier uné toux « aboyante ». En somme, le remède était capable d'engendrer le mal. Et c'est pour cette raison, précisément, que le docteur Charette l'avait choisi.

Il se conformait ainsi à la loi de similitude, pierre angulaire de l'homéopathie.

Alors que les remèdes habituels sont à la maladie comme l'eau est au feu, en homéopathie, pour lutter contre le feu, c'est au feu lui-même qu'on fait appel. La médecine classique combat l'hypérémie par la saignée, la constipation par les laxatifs, en un mot, le mal par son contraire : elle est allopathique (du grec *allo* : contraire). À l'inverse, l'homéopathie (du grec *homeo* : semblable) combat le mal par le mal.

Mais n'y a-t-il pas de danger à procéder ainsi ? Une substance comme la Belladone, si le docteur Charette, se conformant au principe des allopathes, l'avait prescrite à doses pondérables (qu'on peut peser), aurait très certainement aggravé l'état de l'enfant. Voilà pourquoi il a précisé dans son ordonnance : *Belladonna* 6^e C. 6^e C. pour sixième centésimale. Cela voulait dire que, dans la préparation, il ne resterait qu'une trace infime de Belladone : moins

d'un dix-milliardième ! Ainsi non seulement la Belladone devait perdre toute toxicité, mais encore, se charger d'une force neuve et bénéfique, née de sa dilution même.

La prescription d'un remède aussi dilué était une application de la deuxième loi de l'homéopathie, celle des quantités infinitésimales.

Comment se fait-il que *Belladonna* 6^e C., tout en soulageant l'enfant, n'ait entraîné aucune amélioration chez la nourrice ?

— Il n'existe pas de remède passe-partout, répondait le docteur Charette. Si les quintes n'avaient été fréquentes que la nuit, ce n'est ni *Belladonna* ni *Coccus Cacti* que j'aurais prescrit, mais *Drosera*. Si elles s'étaient accompagnées d'un état nauséux, le remède aurait été *Ipeca* ou *Cuprum*, ou encore *Kali Bichromicum* si des mucosités blanchâtres avaient été décelées dans les vomissements. Vous le voyez, on peut être coquelucheux, comme d'ailleurs cancéreux ou tuberculeux, de dix, de trente façons différentes. Les gros ne le sont pas comme les maigres, les lymphatiques comme les nerveux, ni les jeunes comme les vieux. A chacun son remède...

En montrant qu'il existait autant de maladies que de malades, le médecin exposait le principe de la troisième loi de l'homéopathie, souvent appelée loi d'individualisation.

Une médecine en marge

— Aujourd'hui, à l'ère des antibiotiques, déclarait récemment le professeur de Gennes, on ne peut plus soigner avec des dogmes. Et il ajoutait : « ... Les lois de l'homéopathie n'ont aucun fondement scientifique : avec quel médicament semblable », quelle dilution poussée à l'extrême, guérit-on la varicelle ou le cancer ? »

L'homéopathie, pourtant, se porte bien. Sur les 35 000 médecins français, 3 000 au moins, aujourd'hui, sont homéopathes. Ils ont fait des études normales, complétées par trois ans de spécialisation au Centre homéopathique de France, et ils exercent on ne peut plus légalement. Les six millions de personnes qui recourent à leurs soins sont remboursées — consultations et médicaments — au même titre et dans la même proportion que si elles s'adressaient à des allopathes. Mieux : dans la région parisienne, la Sécurité Sociale vient de nommer quatre homéopathes qui figureront désormais sur la liste de ses experts.

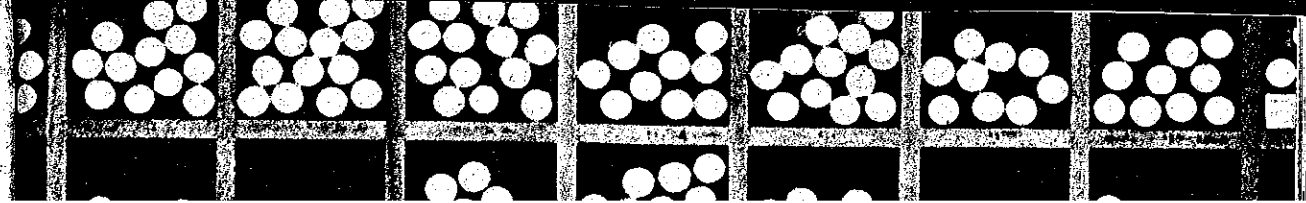
L'homéopathe ne prétend pas, comme le guérisseur, être en possession d'un pouvoir magique, d'un antique secret. C'est un médecin à part entière. Et pourtant, parmi les médecins, il a très longtemps fait figure d'outsider. Aujourd'hui seulement, une réaction s'amorce.

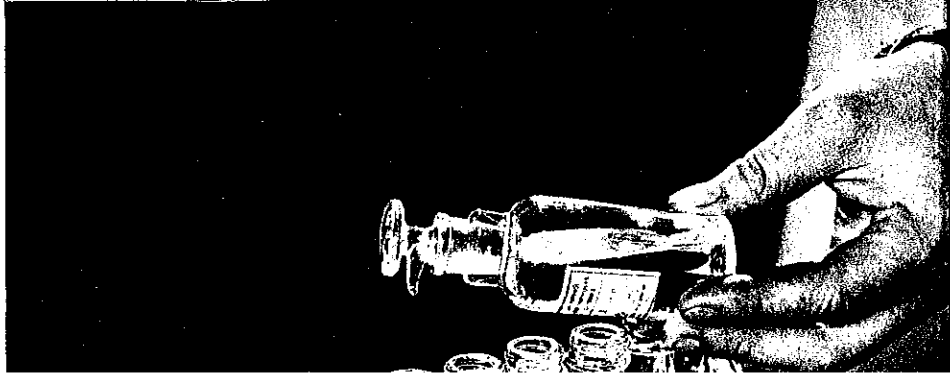
Si l'homéopathie n'a pas pris pied dans nos

homéopathie

facultés de médecine, comme c'est le cas dans celles de Francfort ou de Rio, elle fait l'objet d'un enseignement suivi dans nos facultés de

intermittente. « Cette substance, écrit Cullen, exerce une action roborative (régénératrice) sur l'estomac ». Or il se trouve qu'Hahnemann,





Il est possible que ces faits ne mettent pas en cause l'universalité de la loi de similitude. Seule une somme d'études expérimentales très poussées pourrait en décider. Mais universelle ou non, il reste que, dès à présent, cette loi s'est vérifiée dans bon nombre de cas.

Au-dessus du fossé qui sépare encore l'homéopathie de la médecine classique, les progrès de la médecine ont jeté un pont. De nombreux allopathes

Depuis, d'autres confirmations sont venues s'ajouter à celle-là. En 1957, par exemple, une surprenante expérience a été réalisée à la Faculté de pharmacie de Strasbourg : l'expérimentatrice, Mlle L. Wurmser, a commencé par intoxiquer des cobayes avec des doses pondérables d'arsenic. 37 % du poison injecté a été spontanément éliminé, puis l'élimination a cessé. Mais, et c'est cela qui est étrange, elle

homéopathie

L'arme secrète des homéopathes serait-elle psychologique ?

— Il faudrait admettre alors, nous répond l'un d'eux, que les animaux aussi peuvent guérir par suggestion. Pensez qu'il existe en France plus d'une centaine de vétérinaires homéopathes !

Les homéopathes ne nient pas, cependant, l'importance de la suggestion et de la « relation » qui s'établit entre le malade et le médecin. Ce n'est pas la maladie, simple accident, qui les intéresse, mais le malade en tant qu'« homme total », corps et esprit.

Le premier contact avec un homéopathe est

ils s'aperçoivent que la médecine anti-microbienne n'est pas la seule, et ils reviennent à la médecine des terrains.

Puisque les allopathes se rapprochent d'une conception fonctionnelle de la maladie, quels arguments leur reste-t-il contre l'homéopathie ? Au cours d'une récente confrontation, l'un d'eux les a résumés ainsi : « ... Quand nous voulons mettre un remède au banc d'essai, nous commençons par l'expérimenter sur l'animal, puis nous l'administrons à 20 ou 30 sujets atteints de la maladie que nous voulons traiter. Nous donnons un placebo à 20 ou 30 sujets témoins qui souffrent du même mal. Et il ne

